

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département du Val d'Oise

CCAS DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025



CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

Note de présentation.....	3
1) Présentation générale du budget.....	3
2) Présentation de la section de fonctionnement	4
A – Dépenses de fonctionnement.....	4
B – Recettes de fonctionnement.....	5
3) Annexes – Éditions budgétaires	7
➤ Présentation générale du budget – vue d’ensemble	
➤ Présentation générale section de fonctionnement – Chapitres	
➤ Section de fonctionnement – Détail des dépenses	
➤ Section de fonctionnement – Détail des recettes	

Note de présentation

1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2025. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 113 700 € (il était de 109 000 € en 2024)

Le Budget Primitif 2025 intègre la reprise des résultats du compte administratif 2024.

La reprise des résultats au budget primitif 2025 se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : 15 264,33 €

Il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de 15 264,33 € au chapitre 002, en recette.

2) PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 09/04/2025

La section de fonctionnement s'équilibre à 113 700 € en 2025, contre 109 000 € au BP 2024.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 113 700 € en 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	102 200	109 900
012	Charges de personnel	300	300
65	Autres charges de gestion courante	6 500	3 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		109 000	113 700

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général, s'élèvent à 109 900 € (+ 7 700 €), elles étaient de 102 200 € au BP 2024. Soit une augmentation de 7,50 %.

Cette année, un voyage à Barcelone sera organisé, il est prévu 41 participants, contre 35 en 2024. Le coût prévisionnel de ce séjour s'élève à 57 400 €.

Les manifestations habituelles, telles que : la galette, le tournoi de pétanque, le banquet des seniors, ainsi que la collecte alimentaire seront à nouveau proposées cette année.

De plus, il est prévu d'organiser des activités au printemps en faveur des seniors pour animer la résidence intergénérationnelle « résidence Marianne ». Il sera proposé un atelier couture en mai.

À noter que la prévision des remboursements des charges de personnel à la commune s'élève à 34 000 € en 2025.

➤ Chapitre 012 : Charges de personnel

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à inscrire.

Néanmoins, il convient de prévoir, la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS qui s'élève à 300 €.

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

La prévision sur ce chapitre baisse de 3 000 € par rapport à celle prévue au BP 2024, soit 3 500 €. Il faut souligner qu'en 2024 la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel : un ajustement de la prévision a donc été réalisé. La prévision 2025, a donc été diminuée.

Il est important de préciser que d'autres leviers d'aide sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget. En 2024, aucune demande d'aide d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 98 435,67 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP 2024	BP 2025
70	Produits des services	49 700	54 350
74	Dotations subventions et participations	43 200	43 795,67
75	Produits de gestion courante	584,27	190
77	Produits spécifiques	100	100
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent exercice précédent)	15 415,73	15 264,33
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		109 000	113 700

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

➤ **Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses**

Les produits des services et des ventes diverses sont inscrits à hauteur de 54 350 €.

Il s'agit des recettes émanant des sorties, du voyage, des ateliers et des animations organisés par le CCAS. La part prise en charge par le CCAS varie en fonction des devis proposés par les prestataires ; l'objectif étant que les différentes activités proposées soient attractives.

➤ **Chapitre 74 : Dotations et participations**

Afin d'équilibrer le budget, la commune versera une subvention au budget du CCAS de 42 000 € en 2025. Le maintien de cette subvention à un niveau conséquent, permettra au CCAS de proposer de nombreuses activités.

S'y ajoute la participation du Conseil départemental du Val d'Oise, relative au nombre de dossiers RSA instruits par le CCAS, ainsi que, les dossiers d'obligation alimentaire.

➤ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Le chapitre enregistre le versement de dons. Ceux-ci fluctuent chaque année et sont difficilement prévisibles. L'inscription budgétaire s'élève à 190 € en 2025.

➤ **Chapitre 77 : Produits spécifiques**

Le chapitre, enregistre les écritures et régularisations sur les exercices précédents (100 €).

➤ **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement**

L'affectation du résultat de fonctionnement 2024 s'élève à **15 264,33 €**, il était de 15 415,73 € en 2023.

BUDGET PRIMITIF 2025

ANNEXES

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	109 000,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00	0,00	113 700,00	113 700,00
011	Charges à caractère général (3)	102 200,00	0,00	0,00	109 900,00	109 900,00	0,00	109 900,00	109 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		109 000,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00	0,00	113 700,00	113 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		109 000,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00	0,00	113 700,00	113 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	113 700,00
---	------------

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 10/04/2025

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	93 584,27	0,00	98 435,67	98 435,67	98 435,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	49 700,00	0,00	54 350,00	54 350,00	54 350,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	43 200,00	0,00	43 795,67	43 795,67	43 795,67
75	Autres produits de gestion courante (2)	584,27	0,00	190,00	190,00	190,00
Total des recettes de gestion des services		93 484,27	0,00	98 335,67	98 335,67	98 335,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles		93 584,27	0,00	98 435,67	98 435,67	98 435,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		15 264,33
---------------------------------------	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		113 700,00
---	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de transmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 11/04/2025

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	109 000,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00	0,00	113 700,00	113 700,00
011	Charges à caractère général (4)	102 200,00	0,00	0,00	109 900,00	109 900,00	0,00	109 900,00	109 900,00
6042	Achats de prestations de services	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	49 500,00	0,00		57 400,00	57 400,00	0,00	57 400,00	57 400,00
6168	Autres primes d'assurance	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	2 000,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	34 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65133	Secours d'urgence	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65134	Aides	5 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	109 000,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00	0,00	113 700,00	113 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 07/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		109 000,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00	0,00	113 700,00	113 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	93 584,27	0,00	98 435,67	98 435,67	98 435,67
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	49 700,00	0,00	54 350,00	54 350,00	54 350,00
7066	Redevances services à caractère social	49 700,00	0,00	54 350,00	54 350,00	54 350,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	43 200,00	0,00	43 795,67	43 795,67	43 795,67
7473	Participation départements	1 200,00	0,00	795,67	795,67	795,67
74748	Participation autres communes	42 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	584,27	0,00	190,00	190,00	190,00
75888	Autres	584,27	0,00	190,00	190,00	190,00
Total des recettes de gestion des services		93 484,27	0,00	98 335,67	98 335,67	98 335,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		93 584,27	0,00	98 435,67	98 435,67	98 435,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 10/04/2025

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20250331-D-2025-12-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.